

## Ramassage des déchets ...

Encore un petit rappel pour quelques habitants récalcitrants des règles de bon sens concernant l'enlèvement des déchets ménagers. L'entreprise chargée de la collecte ramasse les sacs jaunes le mardi matin, tous les quinze jours (semaine impaire). Il est donc normal de les sortir la veille au soir mais pas une semaine avant !



Il est également obligatoire de rentrer son container, dans la mesure du possible, dès le mardi soir pour ne pas le laisser inutilement sur l'espace public, ceci dans le respect naturel de ses voisins.

Il est aisé de constater que certains habitants, disposant pourtant d'un garage, laissent leur container sur le trottoir en permanence et, encore mieux, sortent leurs sacs jaunes 8 jours à l'avance ! Ces containers abandonnés sur l'espace public alors que les habitants concernés disposent de place dans leur propriété seront désormais retirés.



## Pour passer un bon été ...



Il faut respecter vos voisins : pas de bruit (tonte, tronçonneuse) le dimanche et les jours fériés ou uniquement de 10 h à midi. Le samedi c'est entre 9 h et midi puis à partir de 15 h jusqu'à 19 h.

## Attention à la vitesse...

Des contrôles ont été effectués par la Gendarmerie Grande Rue, et le radar sera de nouveau présent, et pas seulement à cet endroit !!!



## Éditorial...

La commune est un ensemble dans lequel vivent les habitants et comme dans toute collectivité pour vivre en harmonie et en bonne intelligence des règles s'imposent et en particulier le respect de l'autre.

Comment voulez vous être respecté si vous-même ne respectez pas les règles mises en place pour le bien être de l'ensemble des individus.

Des gestes simples tels que ne pas jeter ses papiers ou ses mégots au sol, garder propre l'espace public.  
Respecter les horaires prévus pour effectuer des travaux bruyants.  
Respecter les règles élémentaires de stationnement.  
Ramasser les déjections de son chien.  
En finalité se respecter, respecter les autres et le bien être d'autrui.

Tous ses petits efforts parviendront à obtenir le bien vivre collectif.  
Après ces quelques petits rappels sur lesquels je vous invite à vous poser les bonnes questions je vous souhaite à tous de très bonnes vacances.

Gilbert Marchal

**Fermeture Mairie :  
Vendredi 15 juillet 2016**

**Fermeture estivale de la mairie :  
Du 25 Juillet au 10 Août inclus**

## Sommaire ...

**Page 2** Travaux Rive droite

**Page 3** : Le nouveau site Internet  
Un tracteur pour le village

**Page 4** : Ramassage des déchets  
Pour passer un bon été  
Attention à la Vitesse

## L'agenda ...

- Le 25 Juin 2016 : Feux de la Saint Jean des Verak eu

- Le 03 Juillet 2016 : Barbecue du FJEP

## Encaissement des produits locaux ...

La Commune se modernise et instaure le paiement en ligne, plus adapté au mode de vie actuel, afin de vous simplifier la vie.

Vous allez pouvoir régler vos factures (eau, cantine, bois, location de salle) par internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur un site sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques :  
[www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

TIPI étant l'abréviation de Titre Payable par Internet.  
Cette adresse sera indiquée sur votre avis des sommes à payer avec les références pour le paiement en ligne du montant dû.

**Information :**  
**La commune ne mandate aucune personne pour inspecter vos toitures.**  
**Soyez vigilants**

## Les travaux rive droite : Mission accomplie...

Depuis bientôt deux années les Jézainvillois de la rive droite de l'Esch ont vu la réalisation de travaux de voirie qui ont pu perturber leur quotidien. Ceux-ci ont débutés en 2015 par l'enfouissement des réseaux route de Toul pour se poursuivre cette année par la même opération route de Dieulouard.



Ces deux voies ont été complètement réaménagées avec la mise en place d'un éclairage intelligent qui se régule en intensité suivant l'horaire . La rue de l'Esch n'a pas été oubliée, elle a également été refaite avec la création de places de parking supplémentaires permettant ainsi aux riverains de pouvoir se garer sur des emplacements propres et bien délimités. Les beaux jours arrivent et si vous avez l'occasion de vous promener sur ces belles routes, vous remarquerez que des bornes amovibles ont été installées en fin de route de Dieulouard.

Dorénavant, l'accès au château d'eau en voiture sera donc réglementé. Effectivement la commune a décidé sur les conseils de la gendarmerie de limiter les passages nocturnes. Nous pourrons donc y accéder en voiture de 06h00 à 23h00. En dehors de ces horaires, seules les personnes autorisées et équipées de badges pourront circuler en véhicule.



Mais tous ces travaux n'auraient pas pu être aussi bien appréciés si notre CROIX BLEUE n'avait pas été remise à sa place initiale.

Ce fut chose faite, une nouvelle croix bleue fabriquée sur mesure à l'identique de la précédente a été remise au même emplacement à l'intersection des routes de Dieulouard et de Toul.



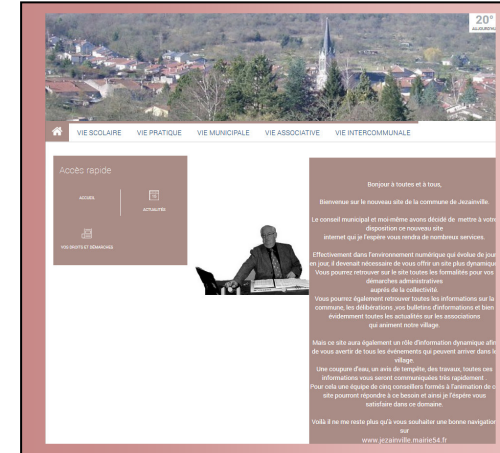
Voilà nous espérons que ces travaux vous satisferont et que cette mission a été bien accomplie !!!!

**Et bien évidemment un rappel aux propriétaires d'animaux que les trottoirs ne sont pas des crottoirs**



## Le nouveau site internet de la commune : Une mine d'informations...

JEZAINVILLE avait déjà un site internet mais il a été décidé de le refondre pour lui donner un nouveau look. L'association des maires de Meurthe et Moselle a mis à disposition des communes adhérentes un outil pour construire et mettre à jour leur site.



Une équipe de cinq conseillers a pour mission de faire vivre le site, d'y publier toutes les informations utiles.

En première page, vous trouverez, en accès rapide, l'actualité de la commune ainsi qu'une rubrique « vos droits et démarches » qui vous oriente vers d'autres sites administratifs spécialisés. Cette rubrique actualités nous permettra de faire passer des messages urgents, comme par exemple une coupure d'eau.

Actuellement, 5 onglets avec des sous rubriques vous donnent toutes les informations relatives à la vie scolaire, pratique, municipale, associative et intercommunale.

Une visite s'impose, rendez-vous sur

[www.jezainville.mairie54.fr](http://www.jezainville.mairie54.fr)



## Un tracteur pour le village...

La commune vient de faire l'acquisition d'un tracteur. Ce nouveau véhicule doté d'une remorque va permettre d'exécuter de nombreuses tâches que nous ne pouvions pas faire auparavant. L'arrosage des fleurs. La tonte des espaces verts et chemins communaux. La mise en place des sacs de sel dans les différents secteurs du village.

Dans l'avenir, le salage des rues pourrait se faire également avec ce matériel.

Nous souhaitons bon courage à notre employé communal qui apprend depuis quelques semaines à maîtriser ce bel outil de travail.

